

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 31 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. CASASOPRANA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 31 Mai 2010

Délibération N°2010 / 119

Programme Opérationnel ITALIE FRANCE MARITIME. Projet UCAT. Unione Città Alto Tirreno.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio a inscrit dans ses priorités, le développement d'une politique d'ouverture internationale plus particulièrement sur la Méditerranée insulaire.

Il s'agit notamment de participer à une stratégie de développement pertinente et de diffuser équitablement les progrès engendrés par l'Union de l'Europe.

C'est dans ce cadre, que la Ville d'Ajaccio, capitale régionale, entend renforcer la dynamique initiée au cours des précédents partenariats avec les îles de la Méditerranée (Baléares, Chypre, Crète, Ile d'Elbe, Malte, Sardaigne, Sicile) portant sur l'environnement, le développement, la culture...

A cette fin, la Ville d'Ajaccio organise des évènements (conférences, échanges culturels....) susceptibles de sensibiliser sa population sur les enjeux de l'Europe. Elle encourage aussi les rencontres entre les différentes communautés européennes représentées sur son territoire.

Un partenariat sur la thématique napoléonienne, a permis la mise en place de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes (regroupant plus de 25 villes dans 7 pays de l'Europe) créée pour renforcer des projets basés sur la promotion de notre patrimoine lié à l'histoire napoléonienne.

Et, en 2008, la Ville d'Ajaccio s'est portée candidate sur plusieurs projets et a obtenu des financements qui lui permettront de développer de nouvelles actions.

Le projet UCAT, Unione Città Alto Tirreno, s'est construit en partenariat avec la Municipalité de GENOVA, la Municipalité de LIVORNO, la Municipalité de CAGLIARI, l'Association de Municipalités de la TOSCANA, l'Association de Municipalités de la LIGURIA et l'Association des Municipalités de la Sardaigne.

Il s'agit plus particulièrement de :

1. Identifier les bonnes pratiques dans l'offre de services pour améliorer l'accès et l'intégration aux services urbains pour les personnes et les entreprises qui sont localisées en zones rurales
2. Expérimenter des initiatives innovantes partagées pour améliorer l'accès et l'intégration aux services urbains
3. Élaborer une stratégie partagée et transfrontalière en ce qui concerne l'offre des services urbains

A travers ce projet, d'un montant total de 990 000 € sur vingt quatre mois répartis sur l'ensemble des partenaires, la Ville d'Ajaccio bénéficie d'un montant de 135 000 € financés à 75% par des fonds européens (FEDER).

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de poursuivre le développement de sa politique européenne et, plus précisément, de s'impliquer dans la mise en œuvre du projet «UCAT» financé dans

le cadre du PO Italie France Maritime et dont le chef de file est l'Association de Municipalités de la TOSCANA.

- La délibération – cadre n° 2004/165 du 4 octobre 2004,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'acter le principe de la participation de la Ville d'Ajaccio au projet « UCAT », Unione Città Alto Tirreno, en partenariat avec la Municipalité de GENOVA, la Municipalité de LIVORNO, la Municipalité de CAGLIARI, l'Association de Municipalités de la TOSCANA (chef de file), l'Association de Municipalités de la LIGURIA et l'Association des Municipalités de la Sardaigne.

D'autoriser le Maire à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet,

De confirmer que les crédits correspondants à cette action sont inscrits dans les documents budgétaires de la ville Exercice 2010 et seront proposés à l'inscription des Budgets Primitifs de la Ville 2011 et 2012, Fonction 90, Chapitre 011, article 6288, étant précisé que ces inscriptions devront être clairement identifiées en raison des directives relatives aux fonds européens.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. CASASOPRANA, Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré**

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de poursuivre le développement de sa politique européenne et, plus précisément, de s'impliquer dans la mise en œuvre du projet « UCAT » financé dans le cadre du PO Italie France Maritime et dont le chef de file est l'Association de Municipalités de la TOSCANA
- La délibération – cadre n° 2004/165 du 4 octobre 2004,
- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 mai 2010,

ACTE LE PRINCIPE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

de la participation de la Ville d'Ajaccio au projet «UCAT», Unione Città Alto Tirreno, en partenariat avec la Municipalité de GENOVA, la Municipalité de LIVORNO, la Municipalité de CAGLIARI, l'Association de Municipalités de la TOSCANA, l'Association de Municipalités de la LIGURIA et l'Association des Municipalités de la Sardaigne.

AUTORISE LE MAIRE

à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet

CONFIRME

que les crédits correspondants à cette action sont inscrits dans les documents budgétaires de la ville Exercice 2010 et seront proposés à l'inscription des Budgets Primitifs de la Ville 2011 et 2012, Fonction 90, Chapitre 011, article 6288 , étant précisé que ces inscriptions devront être clairement identifiées en raison des directives relatives aux fonds européens.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI